



SE-UNSA
Section départementale du Vaucluse
5 rue Favart 84000 AVIGNON
04 90 82 36 60
84@se-unsa.org

Avignon, le 24 mars 2015

Objet : Appel à candidature coordonnateurs REP+

Monsieur le Directeur Académique des services de l'éducation nationale,

Nous avons pris connaissance de votre note de service du 20 mars concernant le recrutement des coordonnateurs REP+.

Vous indiquez que « au regard de l'évolution récente du cadre de l'éducation prioritaire, des compétences avérées de formateur sont recherchées (expérience ou certification). Les titulaires du CAFIPEMF sont prioritaires. Les autres candidats devront s'engager à s'inscrire aux épreuves dans les 2 ans ».

Or, rien n'est dit dans les textes concernant une obligation d'être formateur. L'obligation de s'engager à passer le CAFIPEMF n'a pas lieu d'être non plus. Être coordonnateur, en plus de ses missions d'enseignant ou de directeur, est une tâche importante, laissant peu de temps à l'éventuelle préparation aux épreuves du CAFIPEMF en parallèle.

D'autres compétences que celle de formateur sont indispensables au bon fonctionnement des coordonnateurs. Pour le SE-UNSA, les coordonnateurs REP+ doivent d'abord être issus de l'éducation prioritaire, ce qui a toujours été logiquement le cas. Comment coordonner ces équipes, mettre en place des actions pour ces élèves sans connaître les réalités de terrain de l'éducation prioritaire ?

Pour le SE-UNSA, les coordonnateurs en poste actuellement doivent également être prioritaires. Certains assument efficacement la coordination depuis plusieurs années.

Les réseaux sont modifiés dans leurs noms, leurs implantations parfois. Mais la réalité du terrain reste la même, le fonctionnement des coordonnateurs ne doit pas être modifié totalement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, nos salutations respectueuses.

Catherine BRUNA, secrétaire départementale